

**Jean-Claude HAVARD**  
**25, la Gicquelais**  
**44750 Camphou**

Tél. 06 86 90 67 47  
E-mail : jean-claude.Havard@wanadoo.fr

le 8 avril 2015

**Madame Pajot, Madame Roger**

**Représentant RTE**

Mesdames,

En qualité de commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Nantes, pour l'enquête portant sur la déclaration de projet et, la mise en compatibilité des PLU des communes de Bouguenais et Indre dans le cadre des travaux de réhabilitation des ouvrages de traversée de la Loire côté ouest de Nantes et, tel que le précisent les textes en vigueur et l'arrêté préfectoral du 05/02/2015, je dois rencontrer dans la huitaine suivant la réception des registres d'enquête, le maître d'ouvrage et lui communiquer une synthèse des remarques qui m'ont été transmises durant la dite enquête.

Malgré un affichage très visible réalisé par RTE, Je note que peu de personnes se sont déplacées pour rencontrer le commissaire enquêteur : 8 à Indre, 3 à Bouguenais, plus une adjointe de la commune qui a par ailleurs déposé une remarque sur le registre.

Parmi les 8 personnes de Indre, 2 sont venues ensemble découvrir le dossier dès la première permanence et se sont exprimées conjointement ensuite dans le registre. Un groupe de 3 personnes représentant l'association des riverains de Haute-Indre est également venu découvrir le projet et s'exprimer dans le registre lors de la permanence de Indre le 11/03/15. Ce même jour, est également passée une dame, pour information sur l'objet réel de l'enquête.

Lors de la permanence du 26/03/15 à Indre 2 personnes se sont présentées pour information concernant l'enquête. L'une d'elle a laissé une remarque au registre.

A Bouguenais seule une personne est venue découvrir l'objet de l'enquête et n'a laissé aucune expression.

D'autre part, j'ai eu la visite de 2 étudiantes de la fac de géo qui réalisent, dans le cadre de leurs études, un dossier sur la Loire et en particulier sur la commune de Indre. Elles souhaitaient découvrir ce qu'est une enquête publique.

A titre personnel, lors des échanges que j'ai eus pendant les permanences, je n'ai rien noté de particulier qui ne se retrouve dans les inscriptions aux registres :

Mme Landreau, adjointe de Bouguenais indique qu'il y aura lieu de tenir compte de la fréquentation importante par des personnes de tous âges sur le site de la Roche Ballue.

Les représentants de l'association des riverains de Haute-Indre conseillent le passage par le site de la Soferti pour accéder côté nord de la Loire.

Monsieur Ratte souhaite que RTE profite des travaux pour aménager des points de vue sur la Loire, aux pieds des pylônes, qui pourraient s'intégrer dans des itinéraires de promenades. Il note en particulier les pylônes 24, 25, 26.

Les 3 dernières inscriptions au registre de Indre portent sur l'enfouissement ou le détournement des lignes concernées par le projet.

L'une de celle-ci propose une alternative et demande « *qu'une étude financière soit faite sur l'enfouissement d'une partie de ces lignes : depuis le 1<sup>er</sup> pylône 11/26/274, jusqu'aux 272/13/28 situés de l'autre côté du rond-point de l'entrée de Basse Indre.* » Il est précisé sur cette demande conjointe de Mmes Richard et Legris que « *cela diminuerait substantiellement les nuisances visuelles, sanitaires (ondes) au dessus d'une partie conséquente, résidentielle et d'activités, de la commune d'Indre.* »

Une autre proposition émane de M et Mme Parmentier : « *Avant tout démarrage de travaux, mener une étude et soumettre à enquête un nouveau tracé aérien situé hors des secteurs urbanisés ou même urbanisables. Partant du rond-point d'entrée de ville d'Indre (pylônes 13/28/272) les lignes seraient déviées par la vallée au nord, le long de la D107 jusqu'au rond-point de Tougas. A cet endroit, la traversée de la Loire est possible en atterrissant à la pointe ouest de l'île de Cheviré et permet les raccordements aux réseaux actuels au sud de Port Lavigne.* »

Face à ces deux propositions en particulier, l'avis de RTE me serait très utile pour la rédaction de mon rapport.

Dans un délai de 15 jours, à réception de cette synthèse, je vous invite, si vous le souhaitez, à réagir aux observations émises pendant l'enquête publique.

Dans l'attente, recevez Mesdames, l'expression de mes sentiments distingués

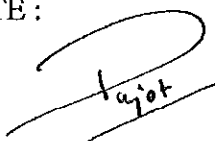
Jean-Claude Havard

Commissaire enquêteur



Courrier de synthèse remis le : 07 avril 2015

Pour RTE :



Chargée de concertation

Stéphanie PAJOT